



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset

Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC

N° 2025-029

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE.

Absents excusés représentés : Raoul GANIVET a donné pouvoir à Brigitte ROCHE, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Antoine MALEYSSON a donné pouvoir à Pierre ASTOR.

Absents excusés : Christelle BLANCHER, Corinne TARGHETTA, Damien CASSOUX.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	3
Nombre d'absents :	3

Objet : AFFAIRES FONCIERES – Régularisation foncière BE 616 à Retournaguet

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, en charge des affaires foncières, expose aux membres du conseil municipal la nécessité de procéder à une régularisation foncière Rue Roger MEALLIER à Retournaguet, pour la parcelle BE 616 de 59 m².

L'estimation des services des domaines fixe le tarif à 34€ / m², soit 2 006€ pour la totalité de la parcelle.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 mars 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-  **Approuve** cette régularisation foncière,
-  **Approuve** la vente de la parcelle BE 616 de 59m² au prix de 2 006€,
-  **Dit** que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
-  **Autorise** Madame le Maire à signer cette acquisition et tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

 Le Maire,
Patricia GOUDARD